

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 24

Séance du 1er décembre 2022

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST,
Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER,
Adjoints au Maire

M. Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM. Jean-Paul
BARTH, Pascal HELDE, Christophe ELSAESSER, Michel GOETTELMANN,
Mme Sandrine DEMAY, M. Denis WACHBAR, Mmes Sabrina DUSSOURD,
Lysiane STENGER, Claire-Catherine BRUN, Amandine MARTIN, Axèle
EBELIN, MM. Jean LACHMANN, Eric BRUNSTEIN, Mme Anne-Catherine
DORIDANT, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Daniel BROCKER donne pouvoir à Pascal HELDE

Nadine GUTHAPFEL donne pouvoir à Stéphane SIGRIST

Mme Bénédicte SADOWNICZYK donne pouvoir à Anne-Catherine
DORIDANT

Absents :

**10. Budget – Finances – Développement économique – Elections – Personnel administratif -
Tourisme**

RAPPORTEUR : M. BOHN

10.2. Décision Modificative n°10

DELIBERATION D01122022/05

Décision modificative n°10 : un certain nombre de dépenses imprévues se sont ajoutées en cours d'année pour l'école élémentaire KRAFFT : travaux informatiques importants sur le serveur, achat d'un sèche-linge, ce qui implique donc à ce jour un besoin de crédits supplémentaires pour financer le dernier TBI.

Il convient donc de prendre la décision modificative suivante :

-Crédits à l'opération 060503 « Ecole Elémentaire Krafft »

020		212	Dépenses Imprévues	- 4 300 €
2183	21	212	060503 « Ecole Elémentaire Krafft »	+ 4 300 €

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la décision modificative n°10 telle que décrite ci-dessus

AUTORISE le Maire à effectuer les écritures comptables s'y rapportant.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 5 décembre 2022

Luc ADONETH
Le Maire,

Christophe ELSAESSER
Le secrétaire de séance,